

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
**Séance du 15 décembre 2020**

**Date de la convocation : 08/12/2020**

**Nombre de conseillers en exercice : 51**

**Etaient Présents :**

Mme Claudine PERROT-BERTON, 1<sup>ère</sup> Vice-présidente  
M. Frédéric BELMONTE, M. Erwann BINET, M. Richard BONNEFOUX, M. Christian BOREL, M. Christophe BOUVIER,  
M. Jacques BOYER, Mme Dalila BRAHMI, M. Lucien BRUYAS, Mme Michèle CEDRIN, M. Christophe CHARLES,  
M. Alain CLERC, M. Jean-Yves CURTAUD, M. Patrick CURTAUD, M. Martin DAUBREE, Mme Florence DAVID,  
M. Marc DELEIGUE, Mme Hilda DERMIDJIAN, Mme Martine FAÏTA, Mme Anny GELAS, Mme Annick GUICHARD,  
M. Nicolas HYVERNAT, M. Christian JANIN, M. Max KECHICHIAN, M. Fabien KRAEHN, M. Jean-Claude LUCIANO,  
M. Philippe MARION, Mme Catherine MARTIN, M. Guy MARTINET, Mme Virginie OSTOJIC, M. Daniel PARAIRE,  
M. Christian PETREQUIN, Mme Brigitte PHAM-CUC, M. Isidore POLO, Mme Sophie PORNET, M. Jean PROENÇA,  
Mme Dominique ROUX, M. Lévon SAKOUNTS, M. Thierry SALLANDRE, Mme Maryline SILVESTRE, M. Luc THOMAS, M. Jean TISSOT, M. Charles TODARO, Mme Béatrice TRANCHAND, Mme Blandine VIDOR, Mme Evelyne ZIBOURA.

**Ont donné pouvoir :** M. Thierry KOVACS à Mme Claudine PERROT-BERTON, Mme Annie DUTRON à M. Patrick CURTAUD, M. Denis PEILLOT à M. Christophe BOUVIER, M. Jean-Paul PHILY à M. Martine FAÏTA.

**Absents excusés :** M. Malik MAOUCHE, M. Guy MARTINET.

**Secrétaire de séance :** M. Christian JANIN.

---

**OBJET :** **FINANCES** : Décision modificative n°3 - budget de l'exercice 2020

**Rapporteur :** Christophe BOUVIER

**NOTE DE SYNTHÈSE**

La fin de l'exercice 2020 nécessitant la réaffectation et des compléments de crédits, des ajustements sont proposés sur le budget principal et les budgets annexes de l'eau potable, de l'assainissement et de l'immobilier d'entreprises dans le cadre de la présente décision modificative n°3.

**Au budget principal :**

Le montant du FPIC notifié et un dégrèvement de TASCOM nécessitent l'utilisation de la quasi-totalité des dépenses imprévues inscrites en section de fonctionnement à hauteur de 100 000 €.

Par ailleurs, des recettes de fonctionnement supplémentaires (téléalarme, subventions notifiées, crédits pour amortissement complémentaire) et des dépenses en déduction suite à des actions abandonnées pour cause de Covid (politique de la ville), permettent de dégager un virement pour la section d'investissement de 158 000 €.

Au total, la section de fonctionnement du budget principal s'équilibre à 118 000 €.

En section d'investissement, des décalages dans l'état d'avancement des différentes opérations supposent l'inscription de nouveaux crédits financés par des virements issus d'opérations d'investissement dont le budget ne sera pas entièrement consommé d'ici à la fin de l'exercice, une recette nouvelle et le virement supplémentaire dégagé en section de fonctionnement.

Les principales opérations pour lesquelles des crédits sont ajoutés sont les suivantes :

- Opération 228 « regroupement halte-garderie Isle aux Enfants/Les Cèdres » : + 160 000 € pour finaliser le projet ;
- Opération 183 « nouveau bassin stade nautique St Romain en Gal » : + 30 000 € ;
- Opération 164 « économie d'eau » : + 21 000 €.

Au total, la section d'investissement du budget principal s'équilibre à 178 000 €.

**Au budget annexe de l'eau potable :**

Il s'agit de compléter les crédits pour finaliser les écritures liées aux intérêts courus non échus en récupérant des crédits non utilisés en fonctionnement comme en Investissement.

Au total, la section de fonctionnement s'équilibre à 0 et la section d'investissement à - 62 000 €.

**Au budget annexe de l'assainissement :**

Il convient d'ajouter des crédits sur les admissions en non-valeur en diminuant le virement à la section d'investissement.

En section d'investissement, des virements de crédits issus d'opérations dont le budget ne sera pas entièrement consommé d'ici à la fin de l'exercice permettent de compenser cette diminution du virement et d'abonder les opérations suivantes :

- Opération n° 193 « réseaux extension eaux usées » : + 200 000 € (200 km d'extension) ;
- Opération n°191 « renouvellement matériel et logiciel » : + 20 000 € (achat d'un hydrocureur).

Au total, de la section de fonctionnement s'équilibre à 0 et la section d'investissement à - 57 000 €.

**Au budget annexe de l'immobilier d'entreprises :**

Des crédits d'investissement qui ne seront pas utilisés sont prélevés dans diverses opérations pour abonder les crédits dédiés au bâtiment Ellipse, où il convient de remplacer la chaudière et d'engager la maîtrise d'œuvre du projet d'hôtel d'entreprises.

Seule la section d'investissement est concernée, elle s'équilibre à 0.

VU le code général des collectivités territoriales,

VU les dispositions de la nomenclature comptable M14 et M49,

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE :**

**APPROUVE** la décision modificative n°3 du budget de l'exercice 2020, portant sur le budget principal et les budgets annexes de l'eau potable, de l'assainissement et de l'immobilier d'entreprises.

**AUTORISE** Monsieur le Président à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

Conseil Communautaire du 15 décembre 2020  
Le Président certifie que la présente délibération  
a été reçue par la Sous-Préfecture le 18 DEC. 2020  
et a été publiée le 18 DEC. 2020



Pour le Président et par délégation,  
Le Directeur Général des Services

*Claude BOUR*  
Claude BOUR

Pour extrait certifié conforme  
Pour le Président  
La 1<sup>ère</sup> Vice-présidente

*Claudine Perrot-Berton*  
Claudine PERROT-BERTON

